









UCLouvain











I. Le PDR – Les institutions en quête de confiance



I. PDR – Les institutions en quête de confiance

- Les institutions en quête de confiance - L'évolution des contours juridiques du mandat parlementaire et de la responsabilité politique.

Voy. https://lesinstitutionsenquetedeconfiance.org/







- Objectif : le projet vise à mieux comprendre comment le droit constitutionnel formalise la notion de confiance et comment il est investi pour (re)développer la confiance des gouvernés envers les institutions.









I. PDR – Les institutions en quête de confiance



<u>3 axes</u>:

- 1. Conceptualisation de la notion de confiance en droit constitutionnel
- 2. Etude des mutations de la conception juridique du mandat parlementaire
- = analyse de la relation de confiance directe entre les gouvernés et ceux qu'ils élisent
- 3. Étude de la notion de responsabilité politique
- = analyse du rapport de confiance entre les parlementaires et le gouvernement ;
- = appréhension du lien entre gouvernés et gouvernants











Conceptualiser et problématiser les relations de confiance entre citoyens, Parlements et Gouvernements, à partir des sciences sociales





- → 1ère étape : État de l'art sciences sociales
- concept de confiance (politique)
- « drivers » de la confiance
- Différences entre confiance/ méfiance/ défiance
- Liens entre confiance, autorité et légitimité
- Rôle des institutions et des normes dans les relations de confiance (en tenant compte du manque d'études en sociologie (politique) du droit sur l'enjeu de la confiance)













- → 2ème étape: État de l'art droit constitutionnel
 - Confiance et pouvoir politique chez les premiers auteurs du constitutionnalisme
 Le pouvoir comme dépôt de confiance (Hobbes Locke)
 La suspicion par défaut et la confiance méritée, raisonnable et nécessaire
 (Machiavel)

Les deux sources de la confiance chez Montesquieu L'exercice de la liberté politique dépend de la coopération, de la confiance, entre les individus et les classes (Tocqueville)













- → 2ème étape: État de l'art droit constitutionnel
 - La confiance dans les travaux des Constituants américains, français, belge et haïtiens

USA Viser l'occupation des charges publiques (« trust ») par des personnes dignes de confiance / organiser un système de suspicion, de méfiance entre pouvoirs, et de contrôle par le citoyens du pouvoir

France: « L'autorité vient d'en haut, la confiance vient d'en bas" » (Sieyès)











- → 2ème étape: État de l'art droit constitutionnel
 - La confiance dans les travaux des Constituants américains, français, belge et haïtiens

Belgique:

- -confiance dans le législateur et méfiance dans l'exécutif;
- -confiance dans le corps social pour garantir la Constitution
- -confiance dans l'exercice raisonnable des droits et libertés













→ 2ème étape : État de l'art en droit constitutionnel sur l'enjeu de la confiance et analyse du droit constitutionnel de la notion de confiance

- La confiance et la représentation
- La confiance dans la mécanique de coopération entre Parlement et Gouvernement Confiance et responsabilité politique Rationalisation - mécanisation
- La confiance, l'intégrité et l'éthique













→ 2ème étape : État de l'art en droit constitutionnel sur l'enjeu de la confiance et analyse du droit constitutionnel de la notion de confiance

(champs non explorés=

- La confiance et la sécurité juridique
- Le principe de confiance mutuelle
- La confiance envers les juridictions constitutionnelles)









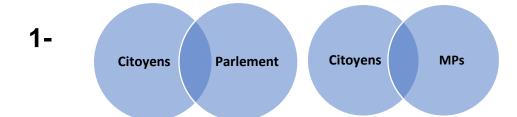


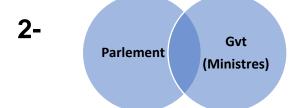


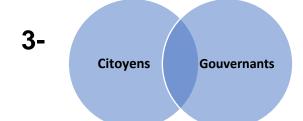
Méthodologie - 3 étapes

→ 2ème étape : État de l'art en droit constitutionnel sur l'enjeu de la confiance et analyse du droit constitutionnel de la notion de confiance

3 relations de confiance sont formalisées dans le droit constitutionnel :



















Méthodologie - 3 étapes

- → 3^{ème} étape : Élaboration, à partir des travaux des sciences sociales, d'une grille de lecture des relations de confiance citoyens- Parlements Gouvernements et analyse des relations de confiance formalisées par le droit à partir de cette grille de lecture:
- Analyse de la formalisation juridique (approche juridique principalement fonctionnaliste)
 Focus particulier, dans cette analyse, sur la question suivante: jusqu'où va l'exigence de confiance? Quelles sont les zones grises, d'un point de vue juridique, de la confiance?
- Analyse du rôle du droit dans les relations de confiance (approche de sociologie politique du droit ou de sociologie du droit)
 - Focus particulier sur les effets potentiels des interventions juridiques sur les relations de confiance



Essai de définition « générale » de la confiance :

La confiance peut être appréhendée comme « l'état cognitif et motivationnel complexe, mélange de rationalité, de sentiments et d'engagements », d'une personne, le « trustor », qui s'engage dans une relation sociale avec d'autres, le(s) « trustee(s) », qu'il s'agisse de personnes ou d'institutions, sur la base de l'espérance que ladite personne ou ladite institution tiendra ses engagements ; étant entendu que le « trustee » dispose d'un certain degré de liberté pour réaliser les attentes du « trustor ».

La confiance implique une certaine prise de risque, et l'acceptation d'une forme de vulnérabilité.













La confiance entre citoyens et **Parlements**

La confiance entre citoyens et parlementaires











CONFIANCE	Objet (définition juridique)	// objet (sciences	Réciprocité	Assurée/décidée (trust/confidenc		Caractéristiques de la	Mécanismes (institutions et procédures) de	Formalisation juridique de la	// Effets de la perte de
COMMANCE	jurialque	sociales)		e)	juridique	formalisation	contrôle de la confiance	perte de	confiance (sc.
		300101037		-		juridique	controle de la comitance	confiance	sociales)
Citoyen	Accomplissement	-garantir	-la	On considère	Vote		-Mécanismes de contrôle		
(trustor)	des fonctions du	_	reconnaissan	généralement en	Le droit	(droit électoral)	des élections	formalisation	L'abstention, La
	Parlement	ordre	ce de droits	en drt public la	électoral	Dringings	-Mécanismes de contrôle	particulière, en	désobéissance
vs	(établis dans	social?	humains aux	confiance	formalise et	écrits (principe	du Parlement activables	dehors	
	Constitution)		individus (?)	comme étant	précise	., .	par les citoyens (Cour des		
Parlement			- l'obligation	<i>décidée</i> et on	juridiquement			anticipées	
(trustee)			de respect		la relation de		constitutionnelle) =		
				l'importance de		mandat		-de la question de la	
				la confiance		impératif)	confiance dans les	de la	
				assurée = il reste	5)		institutions de 2 ^{ème} ordre	désobéissance	
				à développer				civile (?)	
				l'idée de				-de la liberté de	
			réciproque :		organise			manifester	
			démoc part.	assurée en droit	ent des				
			délib. (SLCE)		fonctions par				
			delib. (SECE)		les Parlements				
Citoyen	-Intérêt général	-Respect			Vote	Règles écrites	-Mécanismes de contrôle	Non-réélection	-en principe :
(trustor)		de la		• •		_	des élus = importance de		perte d'un
(,	-un certain				électoral		la confiance dans les		mandat public
vs	comportement	•		d'alternatives à			institutions de second		· ·
	de « bon			l'élection d'un			ordre	mécanismes.	de
Parlementaires	parlementaire »	-un certain		certain élu	la relation de		Peu de mécanismes de	comme le recall	pantouflage)
(trustee)	// fonctions ? //	comporte			confiance		contrôle activables par les		
	éthique ?	ment?			entre les		contrôle activables par les citoyens (à l'exception		
	-(PAS les				électeurs et		recall)		
	promesses				leurs élus		recallj		
	électorales)				(inégibilités,				

CONFIANCE	comme un	donnent pour	visant expressément la	de retisser la confiance? Dans	effet de créer de la
	instrument adéquat	objectif de retisser la	confiance (paradoxe de la	quelle mesure des règles	méfiance
	pour (re)tisser le	confiance ?	confiance ?)	juridiques peuvent-elle	
	lien de confiance?			susciter la confiance ?	
Citoyen	Oui : tout se passe	Le droit constitutionnel/	Pour les processus	Les règles qui renforcent la qualité	Les règles qui créent de
(ti dotti)		•		de la loi, les principes de bonne	·
		•	'	législation, peuvent avoir un effet	•
vs			•	positif sur la confiance (P. Popelier)	•
			participé (mais tout dépend du		d'engendrer de la méfiance
Parlement		davantage les citoyens, ou	design du processus et de sa		(P. Popelier)
(trustee)		en le clarifiant	·	Hypothèse (élargie)= toutes les	Hypothèse élargie= toutes les
(11111)				règles qui renforcent l'exercice	
		Le droit parlementaire est		effectif des fonctions du Parlement	
		modifié pour augmenter les		(fonction élective, de contrôle, de	Parlements sont susceptibles
		contrôles sur l'institution		soutien, d'information, fonction	de renforcer la méfiance
		parlementaire		législative) renforcent la confiance	
	·			Hypothèse : les règles qui ont pour	• • • •
Citoyen		•	•	objet de renforcer les exigences en	eпets paradoxaux)
(trustor)		•		termes de conflits d'intérêt, d'éthique, de transparence et qui	
			•	parviennent effectivement peuvent	
vs			· · ·	participer à renforcer la confiance :	
		d'intérêts	doit se décréter, s'organiser, ce	- si elles parviennent	
Parlementaires			qui suscite de la méfiance	effectivement à empêcher des	
(trustee)				scandales	
				- si il n'y a pas de communication	
				sur le fait que ces règles visent à	
				retisser le lien de confiance	

Quels effets de ces règles

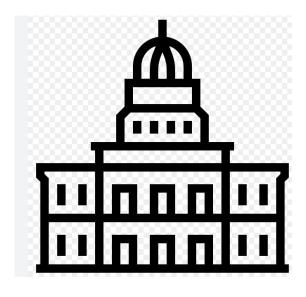
Quelles règles ont pour effet

Quelles règles ont pour

Le droit est-il perçu

Quelles règles se





La confiance entre Parlements et Gouvernements Avec un focus sur les « boundary spanners »











CONFIANCE	Objet juridique	Objet (en sciences sociales/sciences politiques)	Réciprocité	Assurée (confidence) /décidée (trust)	Formalisation juridique	Caractéristiques de la formalisation juridique	Mécanismes (institutions et procédures) de contrôle	Formalis°. Perte confiance
							de la confiance	
Parlement	-déclaration de	-accord de	Oui (entre le	Décidée (a priori, il y a	Oui = exigence de	Enserrement de plus en	-contrôle parlementaire	Oui =
(trustor)	_	_	gouverneme	des alternatives)	confiance établie de	plus grand des jeux de	permanent (sous la	Obligation
	- qu'en est-il des	-modifications de		Peut devenir assurée	<u> </u>	pouvoir dans des règles		juridique
		l'accord de	-	` •		juridiques (motions de	· ·	
		gouvernement	parlementair	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	Gouvernement	confiance, de méfiance,	• •	démission
	•	-comportement du	•	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	Exigence relativisée par le			
		Gouvernement (?)	-		fait que le Roi (pouvoir en	·	parlementaire) est	
	documents		•	•	dehors du Parlement)	·	permanent	
	politiques?		· ·	-	conserve une faible marge	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	/B.A. '	
			•	·	de manœuvre dans le		(Mais ce contrôle peut	
	-un certain			· ·	goverment making power)	·	· ·	
	comportement?				Mais : possibilités de			
			•	confiance donnée ?	gouverner sans confiance		·	
	l'accomplissement			connance donnée :	existent/ se maintiennent : affaires	gvt »)	contrôle principalement exercé par les présidents	
	des fonctions		l'opposition (sauf		courantes étendues,		de parti)	
	exécutives ?		exceptions)		confiance présumée,		de partij	
	CACCULIVES:		CACCPLIOTIS		parlementarisme négatif			
	-Le fait d'assumer				pariementarisme negatir			
	la responsabilité							
	de gouverner ?		Réciprocité		Oui et non = il y a un	Pas ou peu de	Idem	
	comment la		amoindrie		principe de responsabilité			
spanners:	définir ?		depuis que		ministérielle, mais pas de	les boundary spanners		
Ministres (jur.)			les Ministres		formalisation juridique,	-pas de rationalisation		
– Parl de la maj.			ne sont plus		dans le sens où l'on peut	s'agissant des motions à		
(chefs groupes)			parlementair		effectuer des	l'encontre d'un Ministre		
			es		changements ministériels	en particulier		
					en se passant d'une			
					approbation du Parlement			
						responsabilité e		
						ministérielle		

CONFIANCE	Quels sont les effets de la formalisation juridique du lien de confiance ? Quel est l'écart entre la formalisation juridique du lien de confiance et la réalité de ce lien ?	Le droit est-il perçu comme un instrument adéquat pour (re)tisser le lien de confiance ?	Quelles règles se donnent pour objectif de retisser la confiance ?	Quels effets de ces règles visant expressément la confiance (paradoxe de la confiance ?)	Quelles règles ont pour effet de retisser la confiance? Dans quelle mesure des règles juridiques peuvent-elle susciter la confiance ?	Quelles règles ont pour effet de créer de la méfiance
<i>vs</i> Gouvernement	parlementarisme produit des effets paradoxaux. -entretient une série de zones d'ombres (cfr supra) -n'a pas favorisé forcément	comme un outil adéquat pour favoriser la stabilité, moins pour renforcer le lien de confiance entre	Les règles qui visent à renforcer l'effectivité du contrôle parlementaire du gouvernement ?	?	Hypothèse= toutes les règles qui renforcent l'exercice effectif de la mécanique parlementaire	
Boundary spanners :						





La confiance entre citoyens et Gouvernants











Confiance	Objet (jur)	Objet (sc soc) (écart	Réciprocité	Assurée /décidée	Formalis° jur.	Contrôle confiance	Formalis°. Perte confiance	Effet Perte de confiance
Citoyens (trustor) Gouvernemt (trustee) Gouvernants (trustee)	(document	avec jur.) -lisibilité -sincérité - représentati vité (// Rosanvallon)	Dépend du type de règlementations (plus ou moins répressive, oscillant)	Confiance assurée et décidée à la fois On peut le voir comme une confiance décidée (par le vote, composition des assemblées et donc des majorités et donc des gouvernements de coalition) Aussi une situation de confiance assurée (parce que d'abord le citoyen n'a pu la décider dans la plupart des cas) Ex : gvts minoritaires/				

CONFIANCE	Quels effets de la formalisation jur. du lien de confiance ? Quel écart avec la réalité de ce lien ?	Le droit est-il perçu comme un instrument adéquat pr resserrer confiance ?	Quelles règles se donnent pour objectif de retisser la confiance ?	Quels effets de ces règles visant expressément la confiance (paradoxe de la confiance ?)	Quelles règles ont pr effet de retisser la confiance (cfr les « drivers » ?	Quelles règles ont pr effet de créer de la méfiance
Citoyen (trustor) // Parlement/ (trustee) Gouvernants (trustee)						











Merci

celine.romainville@uclouvain.be

lena.geron@uliege.be









